



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Accueil des tuteurs

Etudiants Contractuels Alternants & Fonctionnaires Stagiaires

**Inspection Pédagogique Régionale**

Education Physique et Sportive

Lundi 20 septembre 2021



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Accueil des tuteurs  
Inspection Pédagogique Régionale  
Académie de Montpellier

« C'est ce que nous pensons déjà connaître qui nous empêche souvent d'apprendre »

*Claude Bernard*

# Bienvenue



Merci à tous pour votre engagement auprès de nos futurs collègues

Tutorat ECA – FSTG – SOPA - SIPA

Inspection Pédagogique Régionale		
Eric Outrey IA-IPR EPS <a href="mailto:eric.outrey@ac-montpellier.fr">eric.outrey@ac-montpellier.fr</a>		Yoann Tomaszower IA-IPR EPS <a href="mailto:yoann.tomaszower@ac-montpellier.fr">yoann.tomaszower@ac-montpellier.fr</a>
Professeurs Formateurs Académiques		
Cédric DEANAZ <a href="mailto:Cedric-Gerard-L.Deanaz@ac-montpellier.fr">Cedric-Gerard-L.Deanaz@ac-montpellier.fr</a>	Jean-François DANIEL <a href="mailto:jean-franc.daniel@ac-montpellier.fr">jean-franc.daniel@ac-montpellier.fr</a>	Camille SALGAS <a href="mailto:camille.salgas@ac-montpellier.fr">camille.salgas@ac-montpellier.fr</a>

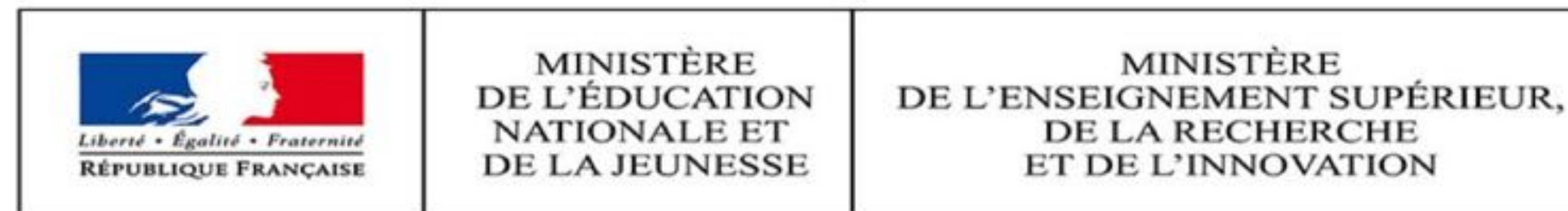


- La réforme de la formation initiale
- Modalités et déroulement du stage
- Le rôle des Professeurs Formateurs Académiques (PFA)
- Le rôle du tuteur

# La réforme de la formation initiale

# Les textes de référence

- Référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation: arrêté du 01/07/2013  
[https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid\\_bo=73066](https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066)
- Modalités d'évaluation du stage et de titularisation: BO n°13 du 26 mars 2015  
<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo13/MENH1506379N.htm>
- Former aux métiers du professorat et de l'éducation au XXIème siècle  
[https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/Mediatheque/38/7/CADRE\\_GENERAL-Annexe\\_refeereniel\\_formation\\_-\\_MEEF\\_post\\_CT\\_du\\_28032019\\_1152387.pdf](https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/Mediatheque/38/7/CADRE_GENERAL-Annexe_refeereniel_formation_-_MEEF_post_CT_du_28032019_1152387.pdf)



# Le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'Éducation (01/07/2013)

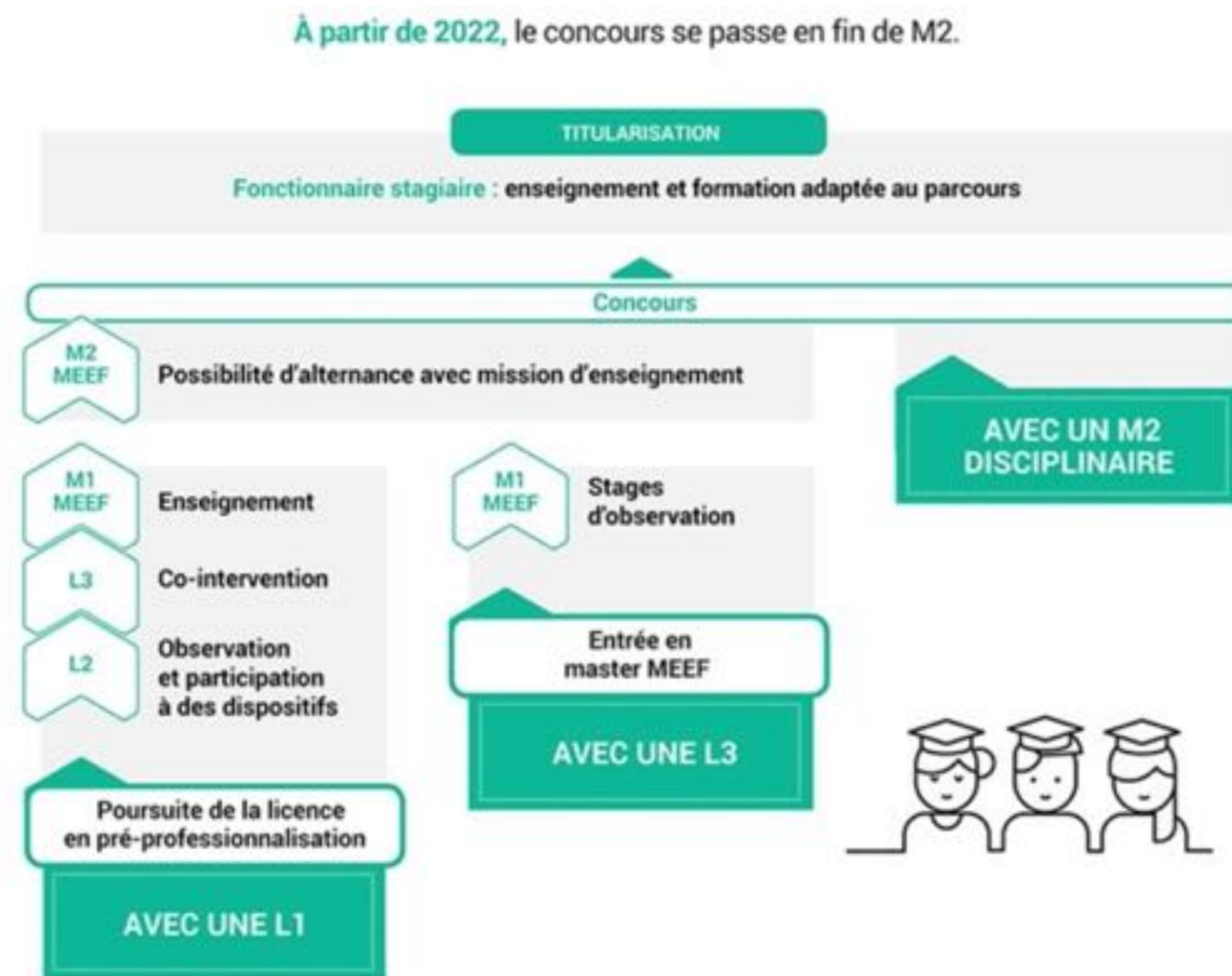
- Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation
- Compétences communes à tous les professeurs et spécifiques aux professeurs documentalistes
- Compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

Les professeurs et personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation	
1	Faire partager les valeurs de la République
2	Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
3	Connaître les élèves et les familles, leurs particularités, et le contexte de leur éducation
Les professeurs et personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative	
4	Prendre en compte la diversité des élèves
5	Accompagner les élèves et les familles dans leur apprentissage
6	Agir en éducateur responsable et selon une éthique
7	Maîtriser la langue française
8	Utiliser une langue vivante étrangère
9	Intégrer les éléments de l'enseignement des langues vivantes étrangères, notamment ceux issus des cultures des pays concernés
10	Coopérer au sein d'une équipe
11	Contribuer à l'action de la communauté éducative
12	Coopérer avec les parents d'élèves
13	Coopérer avec les partenaires de l'école
14	S'engager dans une démarche d'évaluation
Les professeurs et personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative	
P1	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
P2	Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
P3	Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
P4	Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
P5	Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

# Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21<sup>ème</sup> siècle

La réforme de la formation initiale repose sur 3 principes :

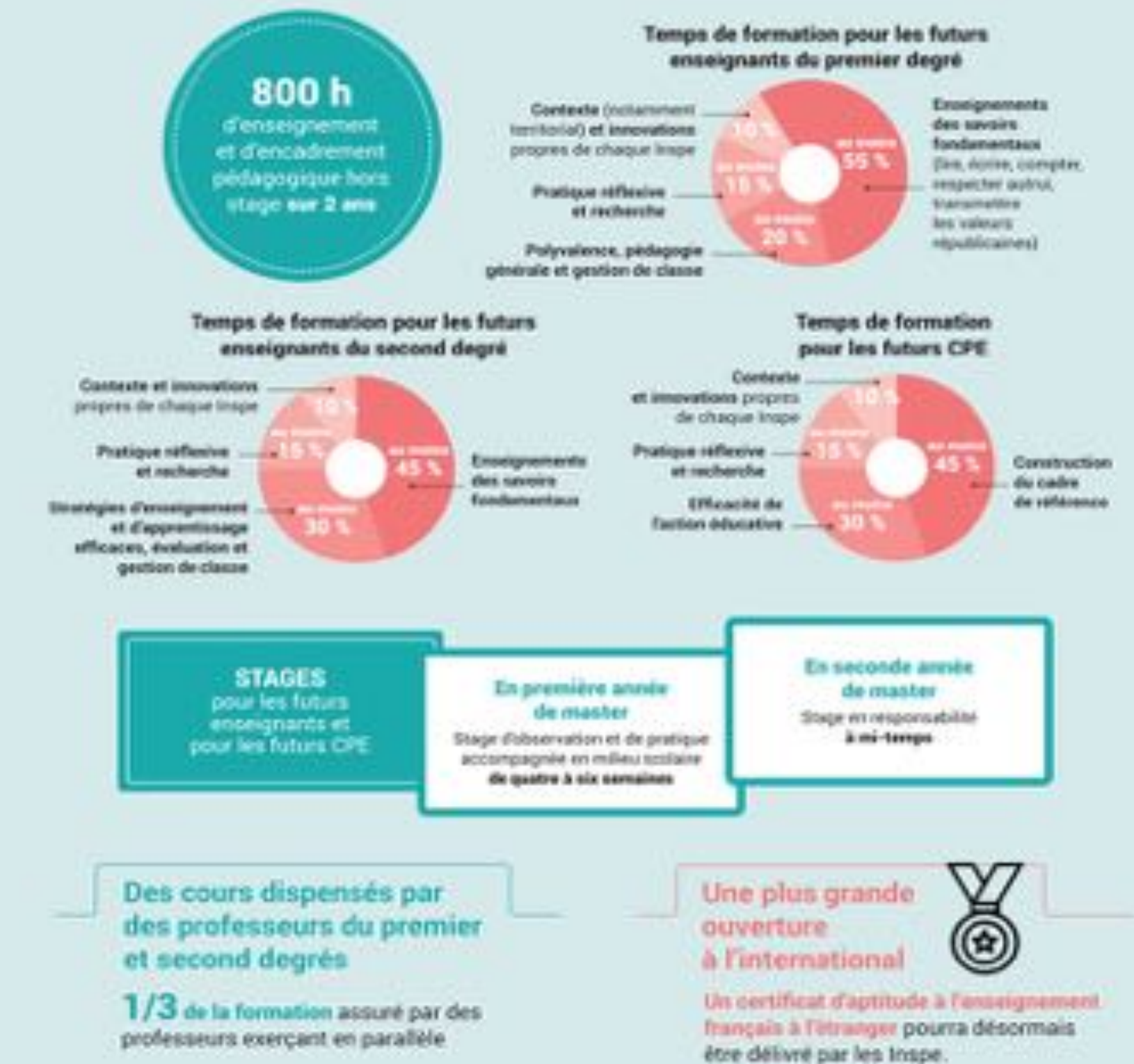
- Caractère universitaire de la formation
- Masterisation
- Alternance formation universitaire / exercice en responsabilité (master 2)



## Une formation initiale plus homogène et plus efficace sur l'ensemble du territoire

➤ Les Espe deviennent les **Inspe** (Institut nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation)

Un nombre identique d'heures de formation en master MEEF et un parcours renforcés autour des savoirs fondamentaux



<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid142150/former-aux-metiers-du-professorat-et-de-l-education-au-21e-siecle.html>



# Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21<sup>ème</sup> siècle

- L'organisation des formations est définie à partir des compétences fixées par le référentiel métier (arrêté du 1er juillet 2013)
- Les compétences attendues en fin de formation initiale sont exprimées en niveaux de maîtrise sur une échelle de 0 à 4
- La formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus

**Niveau 0** : ne possède pas les rudiments des compétences visées ; n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

**Niveau 1** : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

**Niveau 2** : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

**Niveau 3** : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

**Niveau 4** : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

# Panorama de l'année 2021-2022

Suite à la réforme de la formation initiale, trois profils de stagiaires cette année

## Les Fonctionnaires Stagiaires (FSTG)

Les lauréats du concours externe 2021

Interviennent à mi-temps à hauteur de 8 à 9h d'enseignement par semaine

3h indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire

Ils doivent valider leur année de M2 parallèlement à leur titularisation

Présents en établissement le lundi, mercredi et vendredi matin

Les lauréats du CAPEPS interne ou enseignants en détachement

Assurent 17h d'enseignement et l'AS toute l'année.

Ils n'ont pas de tuteurs et sont en formation le mardi

## Les Etudiants Contractuels Alternants (ECA)

En Master 2, ils préparent le concours du CAPEPS externe (session 2022)

Ils assurent 6h d'enseignement par semaine et l'AS durant le tiers de l'année

Présents en établissement le lundi après-midi et mercredi

Ils bénéficient d'un tuteur d'établissement

Ils sont rémunérés

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo14/MENF2103707N.htm>

## Les Stagiaires en Immersion et en Pratique Accompagnée (SIPA)

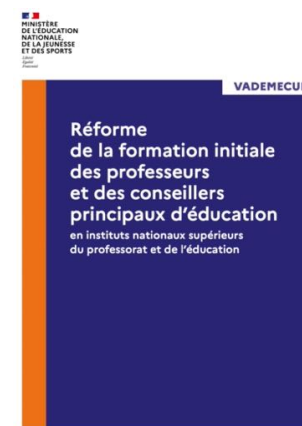
En Master 2, ils préparent le concours du CAPEPS externe (session 2022)

Ils sont présents en établissement deux jours par semaine pendant 12 semaines

Ils bénéficient d'un tuteur mais ne sont pas en responsabilité d'élèves.

Ils ne sont pas rémunérés

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038731861/>



Vademecum de la formation initiale

[https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/Actualites/71/5/2021\\_vademecum\\_reforme\\_du\\_concours\\_etudiants\\_DGRH\\_1392715.pdf](https://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/Actualites/71/5/2021_vademecum_reforme_du_concours_etudiants_DGRH_1392715.pdf)



# Panorama de l'année 2021-2022

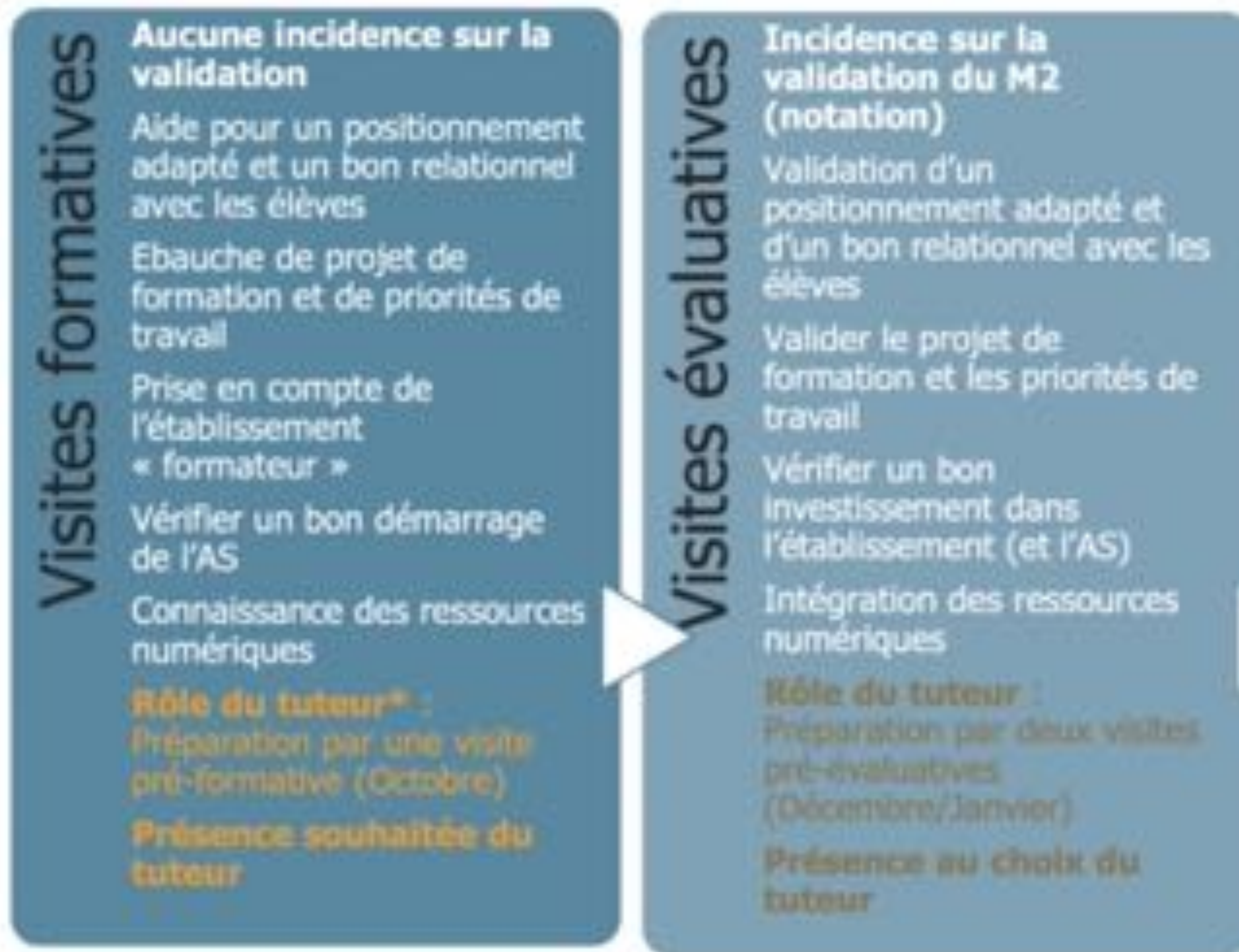
STAGIAIRES	EFFECTIF	En établissement	SUIVI
<b>Etudiants Contractuels Alternants</b>	22	Lundi après-midi et mercredi	<ul style="list-style-type: none"><li>• IPR</li><li>• PFA</li><li>• INSPE</li></ul>
<b>Fonctionnaires Stagiaires</b>	33	Lundi, mercredi, vendredi matin	<ul style="list-style-type: none"><li>• IPR</li><li>• PFA</li><li>• INSPE</li></ul>
<b>Stage d'Immersion et de Pratique Accompagnée (SIPA)</b>	60	Lundi après-midi et mercredi (début du stage en octobre)	<ul style="list-style-type: none"><li>• IPR</li><li>• INSPE</li></ul>

# Modalités et déroulement du stage

# Modalités

- Les services
  - FSTG: 8 à 9h + 3h AS ( 1/2 l'année)
  - ECA : 6h + 3h AS (1/3 année)
  - Les professeurs stagiaires n'ont pas vocation à se voir confier des heures supplémentaires
- Animation de l'Association Sportive
  - FSTG (18 semaines) et ECA (12 semaines) - en collaboration avec un enseignant
  - L'AS : un dispositif de formation à valoriser

# Etudiants Contractuels Alternants (ECA): modalités



- Un statut spécifique
  - étudiant / contractuel
- Un concours à préparer
  - Exigences de l'INSPE
  - Attendus de l'institution

# Fonctionnaires stagiaires (FSTG): modalités

## Visites formatives

Aucune incidence sur la validation

Aide pour un positionnement adapté et un bon relationnel avec les élèves

Ebauche de projet de formation et de priorités de travail

Prise en compte de l'établissement  
« formateur »

Vérifier un bon démarrage de l'AS

Connaissance des ressources numériques

**Rôle du tuteur\*** :  
Préparation par une visite pré-formatrice (Octobre)

**Présence souhaitée du tuteur**

## Visites évaluatives

Incidence sur la validation du M2 (notation)

Validation d'un positionnement adapté et d'un bon relationnel avec les élèves

Valider le projet de formation et les priorités de travail

Vérifier un bon investissement dans l'établissement (et l'AS)

Intégration des ressources numériques

**Rôle du tuteur** :  
Préparation par deux visites pré-évaluatives (Décembre/Janvier)

Présence au choix du tuteur

## UNIQUEMENT FSTG

## Visites de titularisation

Incidence sur la validation/titularisation, transmission du rapport au jury académique

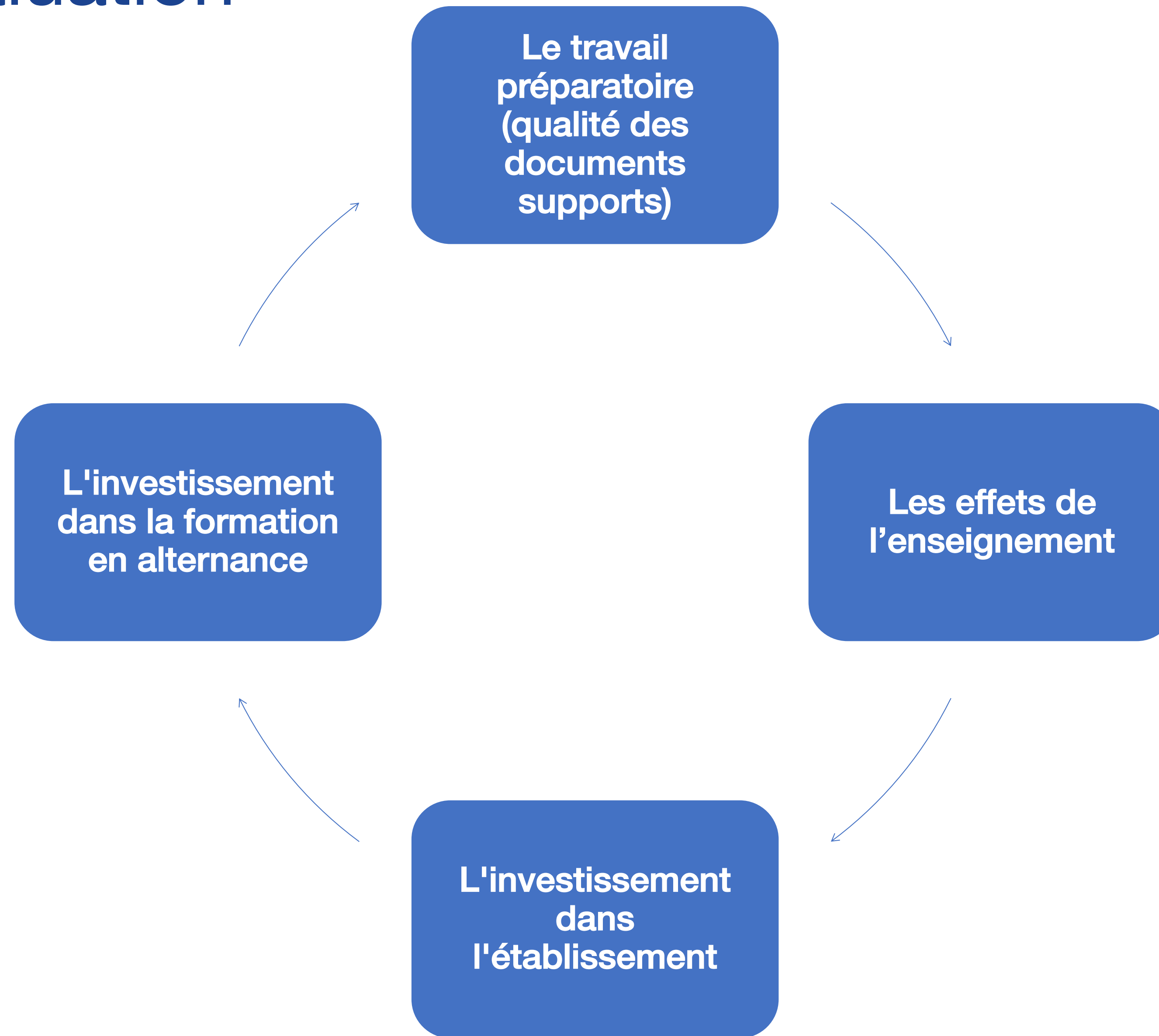
**Validation sur 4 domaines** :

- Sécurité des élèves
- Posture d'enseignant
- Gestion classe
- Investissement dans la formation et dans l'établissement (plus l'AS)

**Rôle du tuteur** :  
Préparation par deux visites pré-certificatives (Mars/Avril)

Pas de présence du tuteur

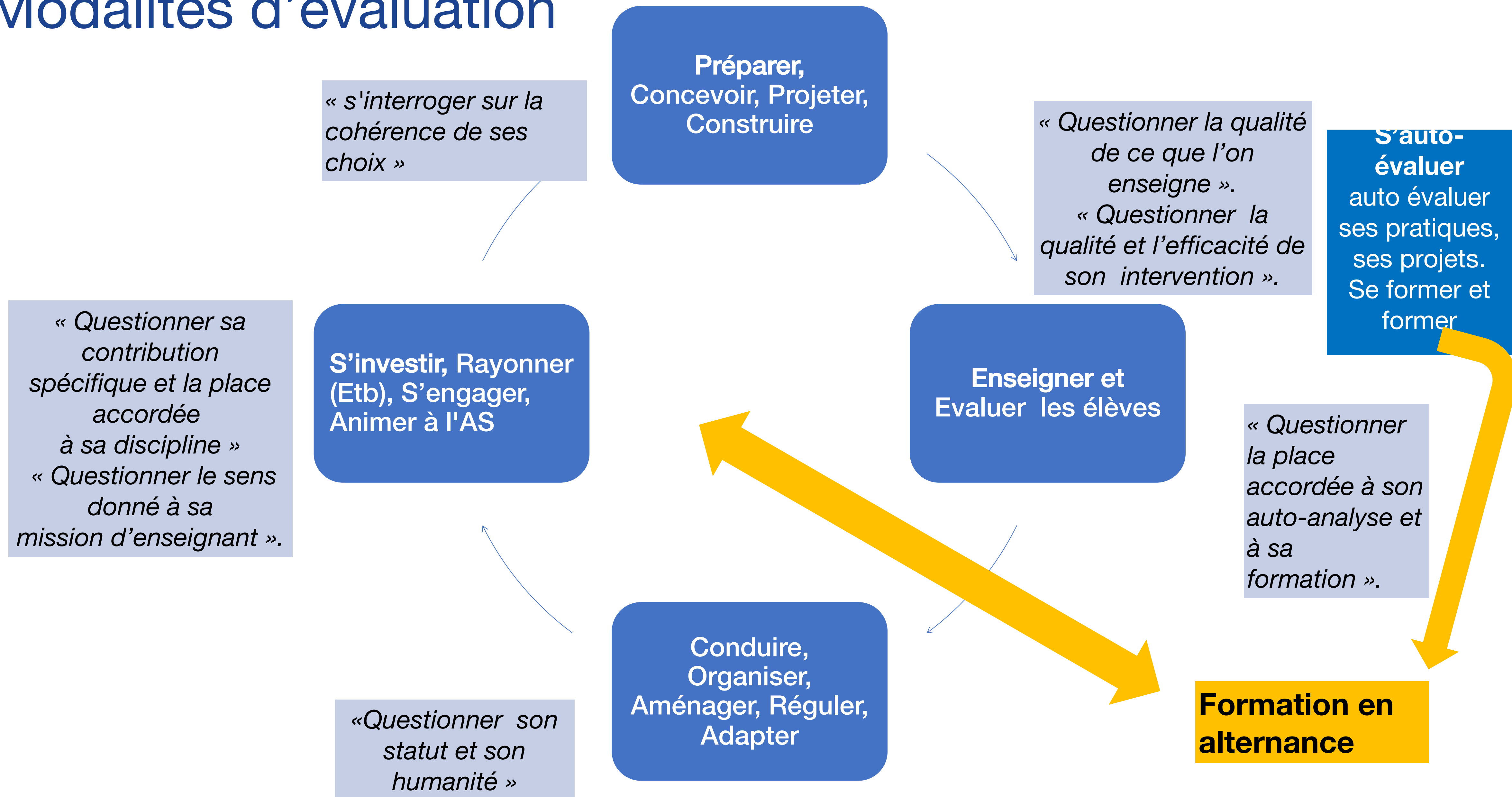
# Modalités d'évaluation



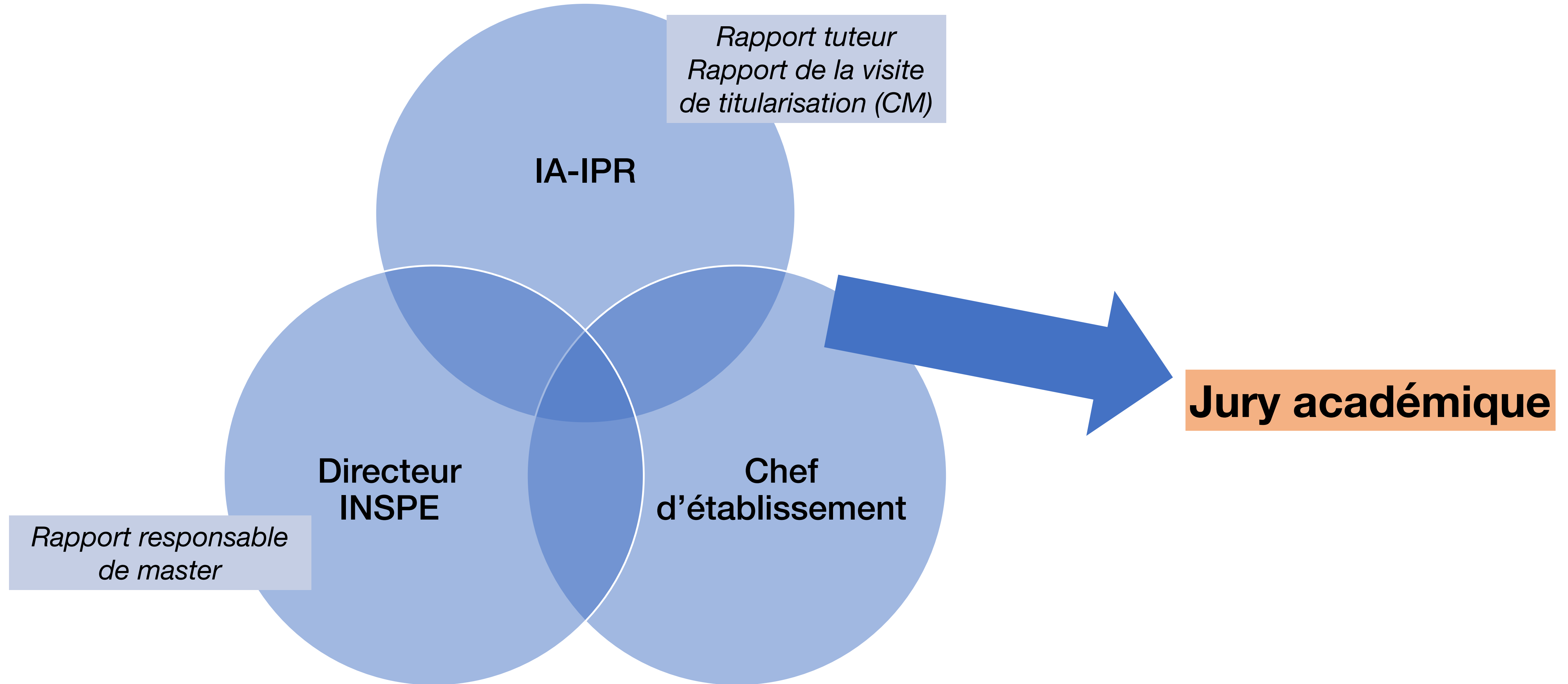


# Modalités d'évaluation

Modalités et déroulement du stage



# Fonctionnaires stagiaires (FSTG): modalités



# Le rôle du professeur formateur académique

# Le professeur formateur académique

**FSTG  
ECA**

- Visites Formatives et Evaluatives
- Soutien personnalisé
- Intervention M2

**Tuteurs**

- Accompagnement
- Suivi des bilans

**Bilan**

**Formation en  
Master**

# Le rôle du tuteur

# Le rôle du tuteur

- Nommés en juin pour la plupart d'entre vous, quelques berceaux créés durant l'été (IA-IPR / Chef d'établissement)
- Personnels experts et expérimentés
- Accueil, aide à la prise de fonction, à la conception des séquences d'enseignement, à la prise en charge de la classe
- Fiche pratique du tuteur  
<https://pedagogie.ac-montpellier.fr/eps-accompagner-tuteurs>

**FICHE PRATIQUE : TUTEURS - STAGIAIRES**

ACADÉMIE DE MONTPELLIER  
INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE  
DE LA RÉGION OCÉANIQUE

**RÉUSSIE COOPÉRATIVE  
EPS  
INCLUSIVE**

---

**2021-2022**

Textes de référence :  
BO n° 25 du 19 Juin 2014 - Circulaire n° 2014-080 du 17-6-2014  
Modalités d'organisation de l'année de stage  
BO n° 29 du 22 Juillet 2010 - Circulaire n° 2010-103 du 13-7-2010  
Missions des professeurs conseillers pédagogiques contribuant dans les établissements scolaires du second degré à la formation des enseignants stagiaires.  
R.O. n° 22 du 29-5-1997 - Circulaire du 23-5-1997  
Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et Technologique ou en lycée professionnel  
BO n° 30 du 25 juillet 2013 - Arrêté du 1-7-2013  
Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

*Être tuteur, c'est être au cœur d'un processus d'accompagnement de proximité qui :*

- S'intègre à la dynamique de développement des pratiques professionnelles en direction d'une **EPS toujours plus réussie, plus inclusive et coopérative.**
- S'insère à la formation initiale propre à accompagner l'entrée dans le métier
- Participe à une **analyse réflexive partagée des pratiques professionnelles en grande proximité.**

```
graph TD; Tuteurs((Tuteurs)) --- Guide((Guide)); Tuteurs --- Conseiller((Conseiller)); Tuteurs --- Observe((Observe)); Tuteurs --- Analyse((Analyse conjointement));
```

FICHE PRATIQUE DE L'INSPECTION - TUTEURS - 2021/2022

# Le rôle du tuteur

- Être tuteur, c'est être au cœur d'un processus d'accompagnement de proximité qui :
  - S'intègre à la dynamique de développement des pratiques professionnelles en direction d'une EPS toujours plus réussie, plus inclusive et coopérative
  - S'insère à la formation initiale propre à accompagner l'entrée dans le métier
  - Participe à une analyse réflexive partagée des pratiques professionnelles en grande proximité

# Le rôle du tuteur

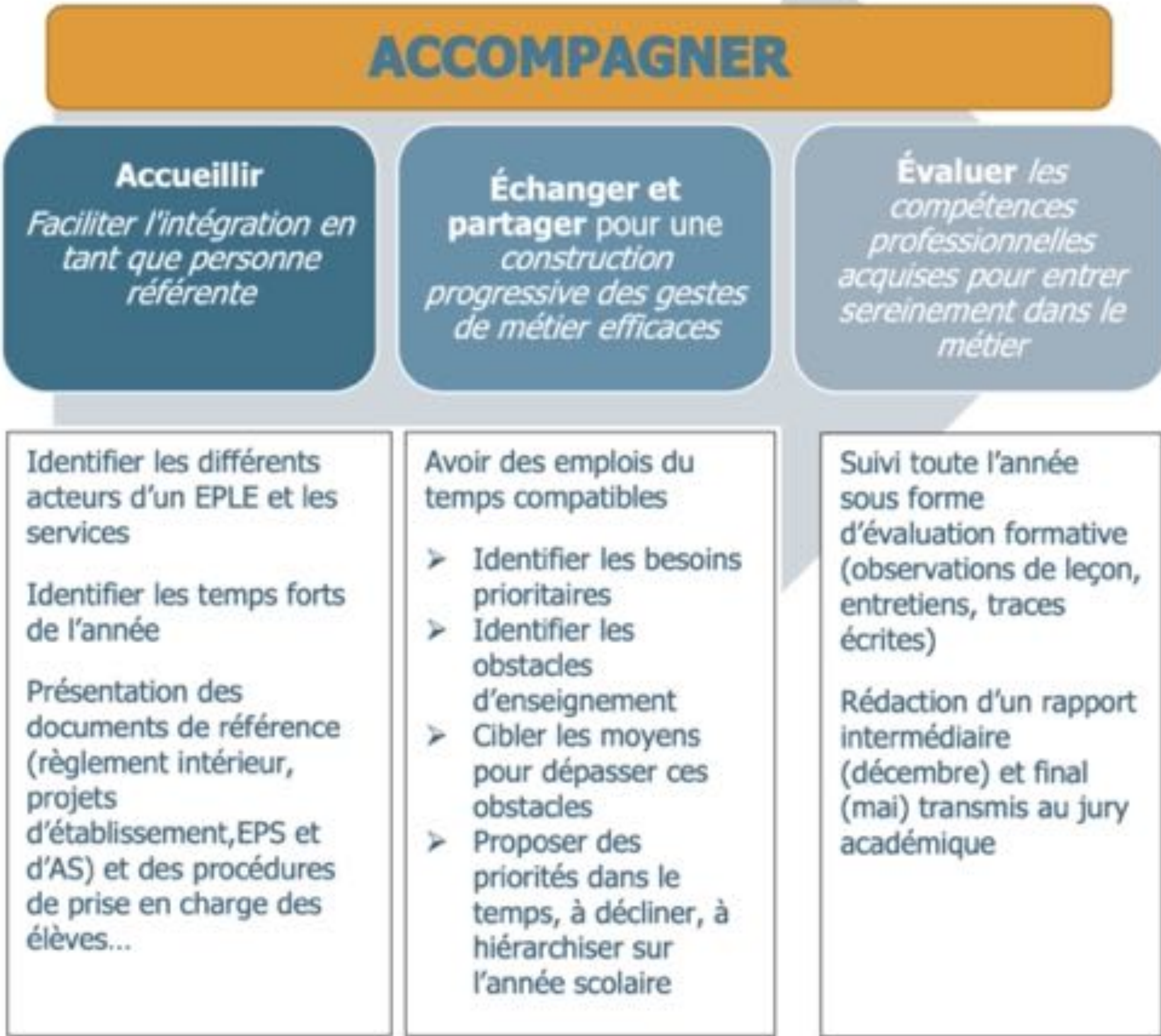
Le rôle du tuteur

- Indicateurs d'alerte
  - Difficultés à trouver des moments pour échanger avec le stagiaire
  - Difficultés à planifier les visites avec le stagiaire
  - Difficultés à obtenir les documents supports
  - Difficultés du stagiaire à faire un bilan de ses cours (évasif)



**La procédure d'alerte**  
 Il ne faut pas hésiter à faire part aux inspecteurs et aux chefs d'établissement des difficultés réelles éprouvées par le stagiaire afin d'envisager un accompagnement personnalisé et renforcé. Une alerte peut être déclenchée à tout moment de l'année en cas de problèmes liés à :

- La sécurité des élèves
- Une posture de fonctionnaire défaillante qui perdure
- Des problèmes récurrents de gestion de classe
- Une conduite d'évitement ne permettant pas l'échange professionnel entre tuteur et stagiaire





# Le rôle du tuteur

Observation / Entretien :

Le "prévu"

Le "réalisé"

Ecart ?

Pointés à partir de l'analyse des élèves

Hypothèses explicatives ?

**/ Contenus enseignés**  
(adaptation au niveau des élèves,  
adéquation situations,  
évaluation, ...)

**/ Organisation**  
(dispositifs matériels,  
gestion des groupes,  
des ateliers et des espaces,  
découpage temporel des séquences, ...)

**/ Intervention auprès des élèves**  
(communications didactiques,  
consignes, feed-back, encouragements,  
sanctions, observation, stimulation,  
régulation, ...)

# Le rôle du tuteur

## Le tuteur assiste aux leçons d'EPS du stagiaire

- Varier les niveaux, les classes, les APSA supports, répondre aux demandes spécifiques
- Bilans écrits normalisés, partagés, avec 2 ou 3 conseils maximum (guide tuteur)
- Chaque visite est suivie d'un entretien (support vidéo)

## Observation de plusieurs leçons du tuteur

- Il n'est pas un modèle (guider l'observation en fonction des besoins repérés)
- Rendre le stagiaire AUTONOME en adoptant une posture questionnante

## Une formation systémique et progressive

- Un objectif partagé : Aider le stagiaire à comprendre les liens (théorie/pratique) et à atteindre les compétences professionnelles requises
- Echanges réguliers avec le chef d'établissement
- Echanges directs avec le tuteur INSPE
- Le tuteur : un formateur, mais aussi évaluateur du travail du stagiaire

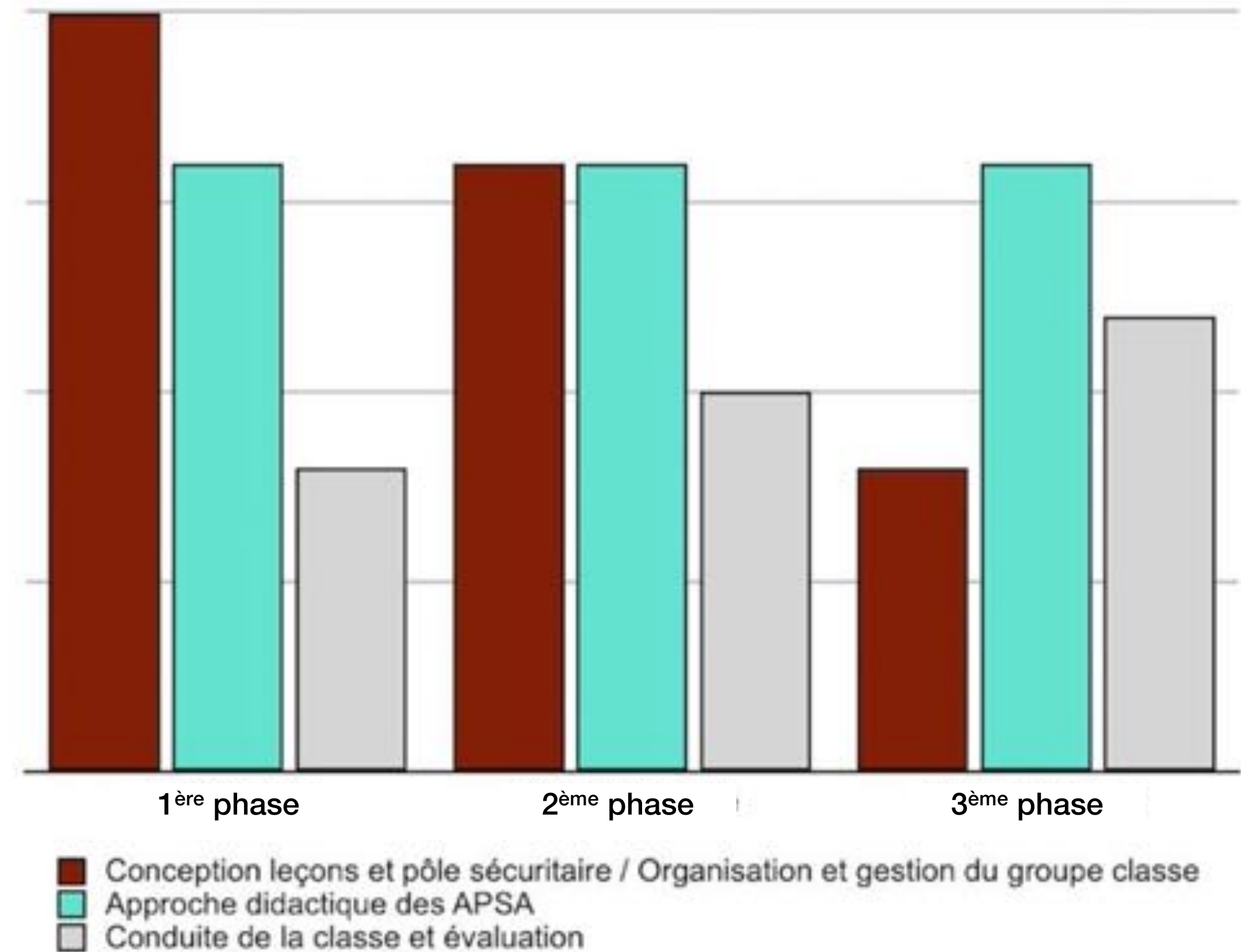
# Le rôle du tuteur

## Vers une contractualisation avec le stagiaire

Un cadre explicite, partagé, respecté du binôme

- Phase 1 : Fréquence élevée des visites (1 à 2 fois par semaine).
  - Enjeu prioritaire : La prise en charge du groupe classe et l'organisation pédagogique des séances.
- Phase 2 : Visites régulières (1 fois tous les 15 jours).
  - Enjeu prioritaire : La pertinence et l'adéquation des contenus proposés.
- Phase 3 : Visites ponctuelles ou sur demande.

Hierarchisation et évolution des priorités au cours de l'année scolaire





ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RÉUSSIE  
EPS  
INCLUSIVE  
COOPÉRATIVE

# Merci de votre attention et de votre engagement

Portail pédagogique académique



<https://pedagogie.ac-montpellier.fr/discipline/education-physique-et-sportive>

Fil d'Actu Twitter



@EPSMontpellier



ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Accueil des tuteurs  
Inspection Pédagogique Régionale  
Académie de Montpellier